

Communiqué de presse

Ténia du renard : bilan de l'étude en Loir-et-Cher

L'Entente Interdépartementale de lutte contre la rage et autres zoonoses (ERZ), en partenariat avec le conseil général de Loir-et-Cher et la fédération départementale des chasseurs présente le bilan de l'étude de l'échinococcose alvéolaire ou ténia du renard, jeudi 18 février à la maison de la chasse à Vineuil.

Sur le plan de la santé publique il convient rappeler que l'échinococcose alvéolaire est une maladie pouvant s'avérer très grave voire mortelle pour l'homme, et que certaines précautions sont à prendre pour limiter les risques de contamination. En effet, un individu peut contracter la maladie en touchant un renard mort, en consommant des légumes du jardin, ou encore en caressant le pelage d'animaux carnivores comme le chien ou le chat.

Cette étude concerne une quarantaine de départements du « grand Est » de la France dont le Loir-et-Cher. Les analyses réalisées sont financées en totalité par le conseil général.

L'ERZ a confié la coordination de celle-ci à la fédération départementale des chasseurs et de nombreux partenaires ont été associés : Direction départementale des services vétérinaires (DSV), Laboratoire de Touraine, vétérinaires praticiens, lieutenants de louveterie, ONCFS, ONF, piégeurs et associations de chasse spécialisées.

Des résultats significatifs.

Au total, 95 renards ont été collectés de 2007 à 2009. Les renards ont été analysés au fur et à mesure par le Laboratoire de Touraine et les analyses ont été terminées en début d'année 2009. Ces résultats de laboratoire ont été confirmés par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) et ont permis de mettre en évidence, pour la première fois, la présence du parasite dans le Loir-et-Cher.

Des gestes de prévention à respecter.

Pour éviter le parasite, il suffit d'adopter des règles d'hygiène simples : porter des gants pour jardiner ou si l'on doit toucher un animal sauvage vivant ou mort, laver abondamment les légumes du jardin, bien cuire les champignons de cueillette, vermifuger les animaux de compagnie au moins deux fois par an.

Contact presse :

Pascal Brindeau : 02 54 58 43 44 – 06 82 48 50 09 pascal.brindeau@cg41.fr

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – 06 15 96 60 26 florence.ducasse@cg41.fr